

Comment sortir de placements bloqués

Crise boursière oblige, les investissements sont actuellement très chahutés. Lesquels garder? Lesquels vendre? Les conseils des professionnels.

Après cinq ans de hausse quasi ininterrompue, la Bourse connaît, depuis le début de l'année, son premier sérieux accident de parcours. Rien que sur les trois premières semaines de janvier, elle a perdu 17%. Et ce n'est sans doute pas fini, car les causes de cette panique boursière (crise

du crédit, crise de confiance) sont loin d'avoir disparu. Les particuliers, qui s'étaient rués sur les actions au cours des deux dernières années, sont insensibles aux appels au « sang-froid » de Nicolas Sarkozy et vendent massivement. Vendre, oui, mais pour aller où? Quelles sont les solutions à leur disposition et quelle

attitude adopter face aux placements financiers dans leur ensemble? Faut-il vendre, ou, comme l'affirme Marc Fiorentino, PDG d'EuroLand Finance, commencer à revenir en Bourse? Et comment se sortir des placements dits « à long terme », qui, si la crise persiste, deviendront autant de pièges? Nous avons demandé à cinq

professionnels leurs recettes et leurs conseils pour éviter d'agir comme beaucoup l'avaient fait en 2000 : conserver leurs placements en se disant qu'à « long terme on est toujours gagnant ». Et en oubliant, ainsi que le rappelait le grand économiste John M. Keynes, « qu'à long terme on est tous morts »!

Eric Tréguier

Que faire de son PEA

Les 7,3 millions de Français titulaires d'un plan d'épargne en actions n'ont guère le sourire ces jours-ci : les 100 milliards d'euros qu'ils possédaient à la mi-2007 sont devenus 75 milliards par le simple jeu du glissement des indices boursiers.

Nos conseils à ceux qui en ont déjà un : ne vendez surtout pas tout! Contentez-vous de sortir des petites valeurs. Elles ont peu de chances de remonter de sitôt. Placez-vous en partie en valeurs monétaires. Elles sont théoriquement interdites dans un PEA, mais les banques ont créé des « monétaires PEA » très utiles aujourd'hui : Fructi PEA Sérénité (Banques populaires), Sgam PEA Sérénité (Société générale), Ecureuil Refuge PEA (Caisse d'épargne), PEA Sérénité (CM-CIC), Dynalion Sérénité PEA (Crédit lyonnais), Atout Monétaire PEA (Crédit agricole). Allez voir aussi du côté des produits garantis. Si toutefois vous ne voulez plus

entendre parler du PEA, il y a aussi la solution d'en sortir. Théoriquement, un épargnant ne peut pas le faire avant cinq ans, s'il veut échapper aux impôts sur les plus-values. Dans la réalité, dès la deuxième année, votre PEA n'est pas plus imposé qu'un compte titres ordinaire, soit 29%. Plus globalement, vous ne paierez l'impôt que si vous avez des plus-values. Ce qui, hélas, ne sera pas le cas si vous avez ouvert votre plan il y a moins d'un an...

Nos conseils à ceux qui n'en ont pas : ouvrez-en un au plus vite, au besoin en n'achetant qu'une seule part de sicav à 30 euros. Vous prendrez date fiscalement, et vous pourrez investir quand les marchés commenceront à repartir. Après les krachs, les reprises sont toujours spectaculaires : +90% dans les deux années qui ont suivi le krach de 1987, et +60% dans les trois années qui ont suivi celui de 2002.



« Il est trop tard pour vendre, sans doute encore trop tôt pour acheter, même s'il y a beaucoup de boîtes dont les cours sont massacrés. »

Marc Tournier, gérant de Tocqueville Finance

« N'essayez jamais d'attraper un couteau qui tombe : attendez qu'il soit au sol pour acheter. Dans les deux prochains mois, vous verrez sans doute plus clair. »

Patrick Ganansia, conseil en gestion de patrimoine, cabinet Initiatives financières



Que faire de ses fonds garantis

Ces placements dits « à formule » permettent de jouer la hausse des marchés tout en offrant une protection du capital investi. La moitié des 80 milliards d'euros investis sur ce type de support est placée sur des PEA, l'autre sur des comptes titres ordinaires. En général, la garantie sur le capital est présentée comme une contrepartie du blocage de l'épargne pendant cinq ans pour un PEA, et pendant

huit ans pour un contrat d'assurance-vie. Contrairement à ce que beaucoup croient, cela n'empêche un client de sortir de ces fonds qui ne sont que de banales sicav améliorées. **Nos conseils à ceux qui en ont déjà :** Vérifiez régulièrement la valeur liquidative de votre fonds, disponible sur le site de l'AMF ou sur celui de l'établissement qui l'a vendu. Si cette valeur n'a pas progressé et que vous avez peur pour l'avenir, n'hésitez

pas à récupérer votre épargne : comme il n'y a pas de plus-values à taxer, vous ne serez pas imposé... Si le fonds affiche des plus-values, vous pouvez aussi sortir, à condition que vous ayez souscrit il y a plus de deux ans. Dans ce cas, vos gains seront imposés à 29%, un taux « normal » pour les produits financiers. Vous pouvez même, si votre tranche d'imposition la plus élevée est inférieure à 30%, demander une réintégration de ces gains dans vos revenus. Dans ce cas, vous serez imposé à 20% ou à moins...

Nos conseils à ceux qui n'en ont pas : intéressez-vous aux fonds qui vont sortir : après le recul de 30% du CAC, ils partent de plus bas, ce qui vous donne plus de chances de décrocher une performance

intéressante dans le futur. Astuce *Challenges*, complètement inédite : achetez les fonds « à formule » déjà sortis mais décotés. En effet, ces produits sont fabriqués à base d'options, dont le prix augmente avec la volatilité actuelle des marchés. Ce prix est défalqué de la valeur du fonds, qui baisse donc excessivement par rapport aux supports sur lesquels il doit se caler... et sur lesquels il se recalcite sitôt le calme revenu. Résultat : Optimiz Presto 2 (FR0010363309), qui devrait valoir 750 euros, n'en vaut que 650 pour un ou deux mois seulement. D'autres produits de la gamme Société générale, comme Best Timing 1 (FR0010410167) et Best Timing 2 (FR0010461848), sont dans le même cas.



« Vous êtes parfaitement libre de revendre les produits "à formule", qu'on dit pourtant bloqués cinq ou huit ans! »

Patrick Million, directeur du développement de BPE

Que faire de son contrat d'assurance-vie

Avec ses 1.100 milliards d'euros d'encours, l'assurance-vie est le placement préféré des Français. Une grosse partie de ces capitaux est placée sur des fonds en euros, qui garantissent les gains d'une année sur l'autre, mais rapportent entre 4 et 4,5% par an. Le reste est sur les fonds des contrats multisupports, investis en actions françaises, européennes, américaines, émergentes, de rendement, technologiques, pétrolières, etc. Les baisses vont de 20

à... 60% : comment réagir? **Nos conseils à ceux qui en ont déjà un :** si vous avez vendu dans la panique, basculez une partie de votre cash sur le fonds en euros de votre contrat. Et si vous avez besoin de liquide et craignez de devoir « casser » votre contrat avant les huit ans qui permettent d'échapper à l'imposition des plus-values, sachez que vous pouvez aussi faire un « retrait programmé ». L'imposition tombera alors à 3 ou 4%. Intéressant. **Nos conseils à ceux qui n'en**

ont pas : ouvrez-en un vite. Et profitez du recul de la Bourse pour mettre en place des souscriptions programmées, comme en proposent quasiment tous

les assureurs : un prélèvement de 50 à 500 euros par mois, investis sur le fonds de votre choix. La régularité permet d'écarter les coups de yo-yo boursiers. Cela tombe bien...



« Vérifiez que votre contrat prévoit un stop-loss, une option très utile qui déclenche la vente d'un fonds dès qu'il baisse de plus d'un certain pourcentage. »

Béatrice Dargent, notaire, réseau Monassier à Reims

Que faire de ses FCPI et FIP

Les fonds communs de placement dans l'innovation (FCPI) et les fonds d'investissement de proximité (FIP) ont collecté l'an dernier plus de 850 millions d'euros. Leur atout : une réduction d'impôts de 25% à l'entrée. En contrepartie, l'épargne est bloquée cinq ans. Depuis juillet dernier, la valorisation des entreprises non cotées, qui ont été

à celle des sociétés cotées, s'est effondrée. Que peuvent faire les souscripteurs?

Nos conseils à ceux qui en ont déjà : attendez. Toute sortie en cours de route remettra

en cause l'avantage fiscal et déclenchera souvent un contrôle fiscal. Aie! **Nos conseils à ceux qui n'en ont pas :** observez. D'ici à décembre, date à laquelle vous pourrez souscrire ce produit « fiscal », les valorisations se seront stabilisées, ce qui permettra à ces fonds d'investir sur de bonnes bases. Et vous éviterez ainsi d'y laisser votre chemise!



« Ces produits sont très contraignants : à réserver à ceux qui veulent réduire leurs impôts et ont un horizon suffisamment lointain. »

Jacques Valance, conseil en gestion de patrimoine à Toulouse